



# Dossier de Presse

10<sup>ème</sup> édition du Concours national d'aide à la  
création d'entreprises de technologies  
innovantes

**Cérémonie de remise des prix – jeudi 19 juin 2008**

Avec la participation de



**Contacts presse :**

Cécile BRAGHIERI - 01 55 55 99 12 - [cecile.braghieri@recherche.gouv.fr](mailto:cecile.braghieri@recherche.gouv.fr)  
Cathie BARELLI – 01 55 55 81 49 – [cathie.barelli@recherche.gouv.fr](mailto:cathie.barelli@recherche.gouv.fr)

P 3-4	<b>Communiqué de presse</b>
P 5-8	<b>Les lauréats 2008</b>
P 9	<b>Près de 1000 entreprises et 5000 emplois créés en 9 ans</b>
P 10	<b>Un taux de survie à 5 ans de près de 82%</b>
P 11	<b>Des effectifs en progression</b>
P 12	<b>Les sources de financement des jeunes entreprises innovantes</b>
P 13	<b>Le dispositif du concours</b>
P 14	<b>Le jury national 2008</b>
P 15-16	<b>Les partenaires 2008</b>

# Communiqué de presse

---

## **Edition 2008 du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes : une décennie de soutien continu à l'innovation et à la création d'entreprises**

Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a remis, jeudi 19 juin 2008, les prix du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, en présence de Dominique Costantini, Présidente du jury national et PDG de BioAlliance Pharma, François Drouin, Président d'OSEO, Jérôme Gallot, directeur général de CDC Entreprises et Jacques Stern, président de l'ANR.

Lancé en 1999, ce concours est un élément majeur du dispositif du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour favoriser la création d'entreprises innovantes et renforcer le soutien à l'innovation.

**Depuis 10 ans**, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes assure avec succès son rôle de détection de projets de création d'entreprises innovantes en suscitant plus d'un millier de candidatures par an (plus de 14 000 projets déposés en 10 ans).

Par ailleurs, le concours soutient de façon déterminante la création d'entreprises innovantes en France en récompensant entre 150 et 200 lauréats chaque année. Il permet ainsi de faire mûrir les projets des lauréats « en émergence » et apporte un soutien financier significatif aux entreprises créées par les lauréats « création-développement ».

Le succès du concours tient à la fois à l'importance de l'aide financière accordée aux projets lauréats et à l'accompagnement apporté aux jeunes entrepreneurs pour démarrer et développer leur activité :

- mise en réseau de la communauté des lauréats,
- accès facilités avec les organismes de conseil et de financement,
- rencontre avec les investisseurs.

### ***En 2008, 170 projets distingués dans toutes les régions de France***

Les lauréats se répartissent en deux catégories :

- **75 lauréats « création-développement »** - sur le point de créer leur entreprise – recevront, après création de l'entreprise, une subvention d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 450 000 euros, destinée à financer jusqu'à 50% de leur programme d'innovation
- **95 lauréats « en émergence »** - dont le projet nécessite encore des phases de maturation et de validation – recevront, à titre personnel, une subvention pouvant atteindre 45 000 euros, destinée à financer jusqu'à 70% des prestations nécessaires à la maturation de leur projet.

Le jury national, présidé par pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive par Dominique Costantini, PDG de BioAlliance Pharma, est composé d'une trentaine de personnalités du monde industriel, de la recherche et de la finance, choisis pour leur connaissance et leur expérience de la création d'entreprise.

## **L'accompagnement des lauréats, une action essentielle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche renforcée en 2008 par de nouveaux partenariats**

Pour donner aux lauréats les meilleures chances de réussite, **un dispositif d'accompagnement** pratique, juridique et financier est mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- des facilités pour l'hébergement du porteur de projet ou de l'entreprise nouvellement créée dans l'un des 29 incubateurs publics proches des sites scientifiques. Les lauréats peuvent ainsi bénéficier de ressources scientifiques et technologiques, de conseils et de formations ;
- l'organisation d'un Forum 1<sup>er</sup> contacts, le jour de la remise des prix, au cours duquel les lauréats peuvent rencontrer des investisseurs, des financiers et des accompagnateurs et recevoir leurs conseils,
- l'intégration dans le réseau des anciens lauréats pour bénéficier d'échanges d'informations et de partages d'expériences,
- l'accès privilégié à des forums et événements spécialisés dans le financement des jeunes entreprises innovantes.

De plus, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la fondation EM Lyon et Challenge + de l'Institut HEC Start-up offriront des formations spécifiques à un certain nombre de lauréats dont les projets présentent un fort potentiel de croissance et qui méritent un accompagnement particulier :

La Fondation EM Lyon propose ainsi à 30 lauréats du concours une formation à la gestion des entreprises innovantes de 2 semaines, l'une en France et l'autre aux Etats-Unis.

HEC Start-up offre 2 places gratuites pour sa formation-action "Challenge+" durant 26 jours répartis sur une année. Ce programme comporte des sessions de diagnostic, des cours sur les fondamentaux du management appliqués à la création d'entreprise innovante, et un suivi personnalisé.

### ***La promotion 2008***

**1174** dossiers reçus

**170** lauréats

**75** projets « création-développement », **95** projets « en émergence »

**55%** des lauréats sont titulaires d'un doctorat et **25%** sont ingénieurs

**60%** des projets valorisent des travaux issus de la recherche publique

Le palmarès complet de l'édition 2008 du Concours est disponible sur [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/concours/palmares2008/palmares\\_2008.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/concours/palmares2008/palmares_2008.html)

# Les Lauréats 2008

## 170 lauréats issus de 25 régions

Région	Lauréats	Région	Lauréats
Alsace	6	La Réunion	1
Aquitaine	6	Languedoc-Roussillon	13
Auvergne	4	Limousin	2
Basse Normandie	2	Lorraine	5
Bourgogne	3	Martinique	1
Bretagne	9	Midi-Pyrénées	9
Centre	1	Nord-Pas-de-Calais	7
Champagne-Ardenne	2	PACA	15
Corse	2	Pays de Loire	5
Franche-Comté	5	Picardie	1
Guadeloupe	1	Poitou-Charentes	4
Haute Normandie	2	Rhône-Alpes	21
Ile de France	43		

## 6 métadomains distingués

Les lauréats sont répartis en métadomains qui constituent un ensemble exhaustif des secteurs de recherches.

Méta-secteurs	Lauréats	Méta-secteurs	Lauréats
Pharmacie, sciences du vivant et biotechnologies	55	Génie des procédés	11
Chimie et science des matériaux	11	Mécanique & travail des métaux	11
Electronique, signal & télécommunications	24	Informatique, logiciel et technologies de l'information et de la communication	58

## Les lauréats 2008 par régions



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## Evolution 2007/2008 de la répartition des lauréats par métadomains

Domaines technologiques	Concours 2007	Concours 2008
Mécanique & travail des métaux	10,1%	6,5%
Génie des procédés	8,9%	6,5%
Chimie et science des matériaux	8,9%	6,5%
Pharmacie, sciences du vivant et biotechnologies	20,9%	32,4%
Electronique, signal et communication	22,8%	14,1%
Informatique, logiciel et technologies de l'information et de la communication	28,5%	34,1%

## Répartition des lauréats par profil en 2008

Profil	Concours 2008
salariés	50%
Profession libérale	2,9%
Etudiants	4,1%
Demandeurs d'emplois*	24,1%
Autres	18,8%

## Répartition des lauréats par niveau d'études en 2008

Domaines technologiques	Concours 2008
BTS/DUT	1,8%
DEA/DESS/Master	10%
Docteur	55,3%
Ingénieur	23,5%
Licence/Maitrise	2,9%
Autre	6,5%

Le niveau de formation des lauréats est de plus en plus élevé puisque 55% sont docteurs, 23,5% sont ingénieurs et 10% possèdent une formation Bac + 5 (DEA, DESS).

## Les projets de recherche publique toujours plus nombreux : 60% en 2008

Il est à noter la progression constante de projets valorisant les résultats de la recherche publique avec une proportion de projets lauréats issus de la recherche publique qui atteint 57% en 2007.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Projets issus de la recherche Publique (%)	37	35	47	43	39	44	50	57	60

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## Plus de la moitié des lauréats « en émergence » deviennent lauréats « création-développement »

Au fil des années, le nombre des lauréats « création-développement » qui sont d'anciens lauréats « en émergence » augmente. Ainsi, depuis 1999, 313 lauréats « en émergence » sont devenus lauréats « création-développement » (soit 36 % du nombre total des lauréats).

Catégorie de lauréats/Editions du concours	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Bilan total
Lauréats en émergence	165	158	139	106	105	99	95	89	84	<b>1040</b>
Lauréats création-dvpt	79	91	68	68	56	49	42	34	39	<b>526</b>
Lauréats C-D ayant été lauréats E précédemment		47	31	50	32	34	41	43	35	<b>313</b>
Total des lauréats distincts	244	249	207	174	161	148	137	123	123	<b>1566</b>
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>296</b>	<b>238</b>	<b>224</b>	<b>193</b>	<b>182</b>	<b>178</b>	<b>166</b>	<b>158</b>	<b>1879</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## Près de 1000 entreprises créées en 9 ans

Depuis sa création, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a permis la création effective de 896 entreprises. D'autres créations, découlant du concours 2006 en particulier, sont encore en cours (les lauréats du concours 2006 ont la possibilité de créer leur entreprise jusqu'à fin 2007, pour bénéficier de la subvention liée au projet lauréat).

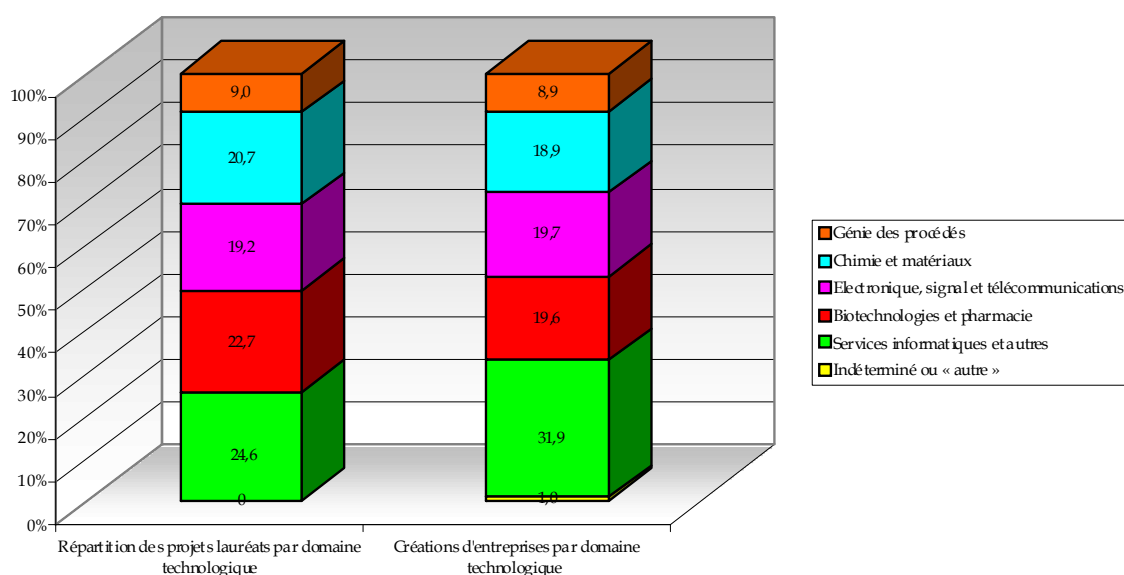
Catégorie de lauréats par édition du concours	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total	Taux de création %
Lauréats « en émergence »	34	44	43	22	29	20	16	12	6	226	21,7
Lauréats "création/développement"	67	86	65	64	54	48	41	29	19	473	89,9
Lauréats « création – développement » ayant été « en émergence » précédemment		45	29	50	32	34	41	40	24	295	94,2
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>175</b>	<b>137</b>	<b>136</b>	<b>115</b>	<b>102</b>	<b>98</b>	<b>81</b>	<b>49</b>	<b>994</b>	<b>63,5</b>

Source Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Oséo innovation

Le taux global de création (nombre total de création d'entreprises sur le nombre total de lauréats distincts du concours à un temps donné) est actuellement de 63,5 %. Ce taux est de 90 % pour les lauréats uniquement « création-développement », de 21,7 % pour les lauréats uniquement « en émergence » et de 94,2 % pour les lauréats successivement « en émergence » et « création-développement ».

Les services informatiques occupent toujours le premier rang avec 32,7 % des créations, malgré la poursuite de la baisse entamée en 2002, suivis par les secteurs biotechnologies et pharmacie (20,4 %), électronique et télécommunications (19,5 %). Les autres entreprises sont créées dans des domaines plus traditionnels tels que le génie des procédés, la mécanique et le travail des métaux, qui n'atteignent pas tout à fait 10 %, et également dans le secteur chimie et matériaux en progression.

Répartition des projets lauréats et des entreprises créées par domaine technologique



# Un taux de survie à 5 ans de près de 82%

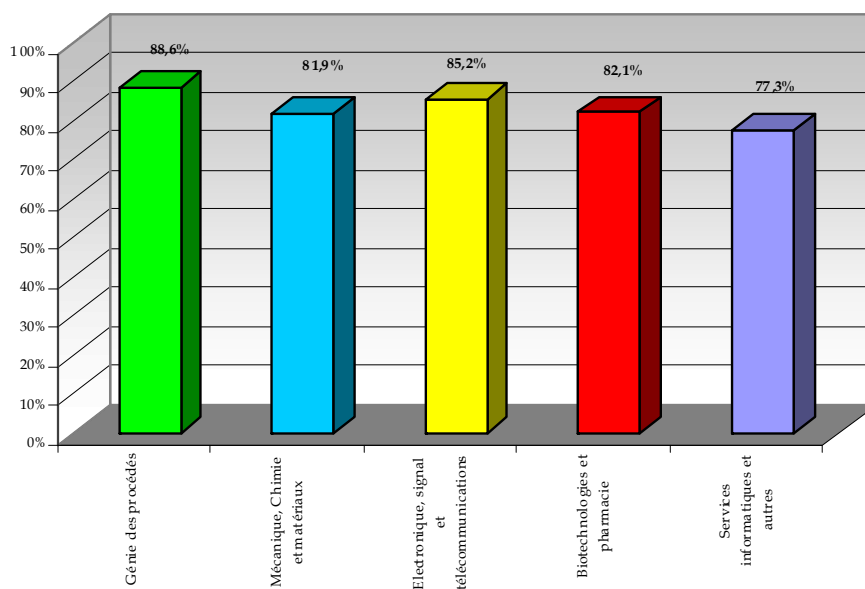
Sur les 994 entreprises créées par les lauréats du concours depuis 1999, 814 soit près de 82 %, étaient encore en activité fin 2007. Il est à noter que plus de 84,7% des entreprises créées en 2002 ont dépassé le cap des 5 ans et que près de 90 % de celles créées en 2003 sont encore en activité fin 2007 soit après plus de 4 années d'existence. La sinistralité due à l'éclatement de la bulle technologique a surtout frappé les entreprises créées en 2000 qui représentent 40 % des disparitions.

Année de création	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	total
Nombre d'entreprises créées	70	163	135	124	134	120	120	84	44	994
Nombre d'entreprises disparues (dépôt de bilan, arrêt, rachat...)	28	66	38	19	14	8	6	1	0	180
Nombre d'entreprises encore en activité	42	97	97	105	120	112	114	83	44	814
<b>Taux de survie (en %)</b>	<b>60</b>	<b>59,5</b>	<b>72</b>	<b>84,7</b>	<b>89,6</b>	<b>93,3</b>	<b>95</b>	<b>98,8</b>	<b>100</b>	<b>81,9</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - situation fin 2007

Malgré une nette amélioration de la pérennité des entreprises créées dans le domaine de l'informatique, on enregistre cependant une prédominance des entreprises « disparues » quelle que soit la raison, (dépôt de bilan, radiation, rachat...) dans ce secteur avec 77,3 % des entreprises encore en activité. En revanche, le secteur des biotechnologies et de la pharmacie, pourtant réputé difficile, se maintient avec 82 % de ses entreprises encore en activité. Les entreprises des secteurs traditionnels restent les plus résistantes avec un taux de survie moyen de 85 %.

Taux global de survie par domaine technologique (situation fin 2007)



## Des effectifs en progression

Même si ces entreprises restent encore de petites structures, on assiste toutefois à une progression de leurs effectifs : en 2006, 55 % d'entre elles employaient moins de 5 personnes, elles ne sont plus que 39,3 % dans ce cas en 2007 ; presque 30 % déclarent des effectifs supérieurs à 10 personnes, contre 17,3 % en 2006. Parmi ces dernières, 4 entreprises de l'échantillon génèrent à elles seules 275 emplois.

On peut noter une progression du nombre d'emplois occupés par des femmes au sein de ces entreprises ; elles représentent en 2007 plus de 50 % des effectifs déclarés contre 32 % en 2006.

Effectifs	Entreprises	%	Effectif total	Moyenne par entreprise
< 5 personnes	117	39,3	295	3
5 à 10 personnes	94	31,5	652	7
11 à 15 personnes	30	10,1	385	13
16 à 50 personnes	53	17,8	1412	27
Plus de 50 personnes	4	1,3	275	69
<b>TOTAL</b>	<b>298</b>	<b>100</b>	<b>3019</b>	<b>10</b>

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les effectifs des entreprises sont en progression régulière en fonction de leur âge avec un effectif moyen de 20 personnes par entreprise pour les plus anciennes, c'est-à-dire pour celles créées en 1999 (les 26 entreprises de l'échantillon créées en 1999 totalisent à elles seules 508 personnes).

Année de création	Effectifs	Entreprises	Effectif moyen
1999	508	26	20
2000	672	55	12
2001	562	46	12
2002	476	60	8
2003	358	38	9
2004	113	16	7
2005	202	34	6
2006	127	23	6
<b>TOTAL</b>	<b>3019</b>	<b>298</b>	<b>10</b>

# Les sources de financement des jeunes entreprises innovantes

Les fondateurs restent présents dans 97,6 % des entreprises et le « love money » dans 40,5 % d'entre elles. Les cellules de valorisation de la recherche publique y détiennent des parts dans 31%, ce qui illustre bien l'importance du lien avec la recherche publique des entreprises du concours. Les entreprises de l'échantillon se développant, le recours à des financements extérieurs s'amplifie ; un tiers d'entre elles ont ainsi ouvert leur capital à des Business angels et à des fonds d'amorçage, 36 % à du capital-risque et 35 % à d'autres entreprises.

Type intervenants au capital	Entreprises ayant eu recours à ce type d'intervenants %
Apport des fondateurs	97,6
Amis, famille, « love money »	40,5
Filiale de valorisation de recherche publique	31
Business angels	33
Fonds d'amorçage	33
Capital-risque	35,7
Entreprises	35

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Avec la mise en place en 2006 de l'observatoire de la création d'entreprises à potentiel de R&D, le suivi des entreprises du concours est effectué dans le cadre de cet observatoire.

En 2007, pour la seconde année d'activité de l'observatoire, l'enquête auprès des entreprises a été effectuée en 2 fois : une consultation en juin 2007 sous la forme d'un questionnaire allégé adressé aux entreprises répondantes en 2006 et une consultation en septembre 2007 auprès des entreprises nouvelles ou non répondantes en 2006. Au total, 314 réponses exploitables ont été reçues.

Seules 145 entreprises répondantes ont déclaré leur effectif. Afin de rendre l'analyse des emplois dans les entreprises du concours plus fiable, cet indicateur a été complété pour un certain nombre d'entre elles. L'analyse des effectifs portent ainsi sur un échantillon de 298 entreprises sur les 814 entreprises du concours encore en activité (soit 37 %).

Ces 298 entreprises totalisent 3018 emplois fin 2007 soit en moyenne 10 emplois par entreprise contre 5,5 fin 2004 et 7,4 l'an dernier.

# Le dispositif du Concours

---

Le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a été créé en 1999 par le Ministère chargé de la Recherche qui en assure le pilotage et en définit les orientations.

Les candidatures, déposées auprès des directions régionales d'OSEO, sont examinées par les jurys régionaux nommés par les Préfets de région. Ils présélectionnent les dossiers « création-développement » et choisissent les lauréats « en émergence ».

Le jury national opère la sélection finale des lauréats « création-développement » parmi les dossiers de cette catégorie présentés par les jurys régionaux. Le choix des lauréats « en émergence » est désormais sous l'entière responsabilité des jurys régionaux.

Le palmarès des 2 catégories est ensuite annoncé au cours d'une cérémonie présidée par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les lauréats se répartissent en deux catégories :

**Catégorie « Création-développement »** : ce sont des projets dont la « preuve du concept » est établie et dont la création d'entreprise peut être envisagée à court terme. Les lauréats reçoivent, après création de l'entreprise, une subvention d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 450 000 euros, destinée à financer jusqu'à 50% de leur programme d'innovation

**Catégorie « en émergence »** : ce sont des projets qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique. Les lauréats reçoivent, à titre personnel, une subvention pouvant atteindre 45 000 euros, destinée à financer jusqu'à 70% des prestations nécessaires à la maturation de leur projet.

## Une forte sélectivité des projets, gage de qualité

Le taux de sélection global de lauréats 2008 (nombre de lauréats/nombre de candidats) est quant à lui de 14,5%, ce qui démontre la sélectivité croissante du jury national afin de cerner au plus juste les projets présentant le plus fort potentiel de réussite et de développement.

# Le jury 2008

---

Le jury national du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes est composé d'une trentaine de personnalités du monde industriel, de la recherche et de la finance, choisis pour leur connaissance et leur expérience de la création d'entreprise.

Pour la troisième année consécutive, ce jury est présidé par **Madame Dominique Costantini, PDG de la société BioAlliance pharma.**

La vice-présidente est **Madame Edwige Avice, ancien Ministre.**

## Autres membres :

BECARD Francis – Président RETIS

CAFFI Alain - Président du Directoire VENTECH

CANET Emmanuel -Directeur Recherche & Développement SERVIER

CAPDEVIELLE Philippe - Président du Directoire EMERTEC GESTION

CARBONI Nicolas - General Manager ALSACE BIOVALLEY

COPIN Gilles - Délégué Général Fondation EM Lyon

DUBS Aurélia - Responsable du Service Valorisation INPL

EYMARD Denis - Directeur Délégué à l'Innovation et la Valorisation de la R&D CETIM

FABRE Françoise - Directrice-adjointe de la Valorisation CEA

GAMERMAN Sophie - Directrice Technique RHAPSO

GANS Hélène - ALTO INVEST

GINDROZ Bernard Directeur adjoint de la Dir. Opérationnelle Déléguée Energie Air Bruit ADEME

GUEDON Alain - Directeur des Applications de la Recherche et des Relations Industrielles Institut Pasteur

ISELIN Frédéric - Directeur HEC-Start-up

JACQUEMIN Claude - Administrateur de France Angel – Président de Sud Angels

JACQUIN Gérard - Directeur de l'Innovation et des Systèmes d'Information INRA

KARAM Jean-Michel - Président MEMSCAP S.A.

KOTT Laurent - Délégué Général au Transfert Technologique INRIA I-SOURCE

LESAGE Emilie - Chef de service chimie/biotechnologie INPI

LOUAFI Chahra - CDC Entreprises

MEYNADIER Marie - Présidente-Directrice générale Biospace med

MOISAND Françoise - INSERM

PERROCHEAU Jacques - Directeur Exécutif JEMI France

VERNIS Chantal - Responsable du pôle « Création d'entreprises » CNRS

VUARIN Philippe - Agence Pour la Création d'Entreprises

## Une structure de financement sur projets au service de la recherche

Créée en février 2005 pour amplifier le financement sur projets de la recherche, l'ANR s'adresse à la fois aux laboratoires des organismes et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur et aux entreprises, avec une double mission :

- favoriser la production de connaissances par des projets de haut niveau émanant de toutes les communautés de recherche,
- encourager les transferts de connaissance entre les laboratoires et les entreprises, par le développement de projets en partenariats.

Les projets sélectionnés par l'ANR sont évalués sur dossier, dans le cadre d'appels à projets. Les instances de sélection sont ouvertes à des experts étrangers et s'appuient sur des critères d'excellence scientifique, et de pertinence économique pour les projets en partenariat.

**La composition des comités d'évaluation scientifique et les procédures de sélection garantissent l'excellence des projets retenus. Elle est publique et reflète à la fois l'exigence d'expertise de haut niveau et la diversité des acteurs de la recherche.**

Les financements alloués aux projets sélectionnés couvrent une période de réalisation pouvant aller jusqu'à 4 ans. Ils sont affectés de façon flexible à des dépenses d'équipement, de fonctionnement et/ou de personnel contractuel.

A travers sa contribution financière au Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, l'ANR soutient l'émergence de projets de création d'entreprises sur la base de résultats issus de la recherche publique ou privée.

### **Chiffres clés 2007**

48 appels à projets nationaux, 2 ERA-NETs, 4 transnationaux

5 636 projets déposés

1 430 projets sélectionnés

Taux de succès moyen : 25,4 %

4 383 partenaires financés dont 650 entreprises

Demande financière totale : 2,6 milliards d'euros

Financement total accordé : 607,4 millions d'euros

Financement moyen d'un projet : 425 000 euros pour 3,7 partenaires

15 % des financements accordés vont à des entreprises

7,4 % à des PME (dont 3,2 % à des TPE)

Actions 2008

**Budget : 840 millions d'euros**

**50 appels à projets lancés**

[www.agence-nationale-recherche.fr](http://www.agence-nationale-recherche.fr)



## **OSEO soutient l'innovation et la croissance des PME**

Soutenir l'innovation et la croissance des PME, c'est la mission que les Pouvoirs publics ont confiée à OSEO. Le groupe est appelé à être « le pivot » des soutiens publics et de l'accompagnement des PME dans les phases les plus risquées de leur création et de leur développement. OSEO exerce trois métiers complémentaires : aide à l'innovation, financement des investissements et du cycle d'exploitation des entreprises aux côtés des banques, garantie des concours bancaires et des organismes de capital risque. Il doit assurer, avec les partenaires bancaires et organismes de fonds propres, une continuité dans la chaîne de financement en proposant aux entrepreneurs les solutions les mieux adaptées à leurs attentes.

En 2008, avec l'intégration de l'ex-AII, l'objectif d'OSEO est d'accompagner les PME innovantes ou celles à fort potentiel de croissance pour faire émerger des entreprises de plus grande taille. La priorité est de financer les projets innovants et ambitieux des PME. Tous les métiers d'OSEO sont mobilisés, en parfaite complémentarité, pour proposer des solutions adaptées aux besoins de ces entreprises dynamiques à chaque fois que le marché ne répond qu'imparfaitement à leurs besoins.

L'objectif pour 2008 est de réaliser 800 M€ au profit de l'innovation dans les PME au titre des programmes « Innovation » et « Innovation Stratégique Industrielle ». Ce dernier permet de financer plusieurs dizaines de projets collaboratifs en 2008 dans des entreprises jusqu'à 5 000 salariés, d'un montant unitaire pouvant aller jusqu'à 10 M€. OSEO mobilise « également une enveloppe de 100 M€ sur les projets développés au sein des Pôles de Compétitivité. L'implication renforcée d'OSEO dans les Pôles préparera ainsi la nouvelle mission - la gestion, dès janvier 2009, du Fonds Unique Interministériel – annoncée par les Pouvoirs publics.

La garantie et les financements des investissements immatériels compléteront la gamme de solutions et les moyens globaux mobilisés pour relancer la croissance des PME. L'objectif est d'inciter les PME à se développer et à atteindre une taille suffisante pour conquérir des marchés étrangers. Selon le Rapport d'OSEO sur l'évolution des PME, une entreprise innovante sur deux est déjà présente à l'international. Il s'agit, donc, de conjuguer le soutien de l'innovation et l'accompagnement des entreprises à l'international.

**Contact Presse :** Sabina Cristova  
Tél : 01 41 79 98 85  
Mail : [sabina.cristova@oseo.fr](mailto:sabina.cristova@oseo.fr)